

À propos de la décision « Loi relative au renforcement de la sûreté dans les transports » (CC, 24 avril 2025, n° 2025-878 DC)

Atelier organisé dans le cadre du projet ANR SURPEX
(ANR-22-CE53-0006)

**Jeudi 29 janvier
2026
13h30-17h**

Salle Gustave Peiser
Université Grenoble Alpes
Faculté de droit
Aile A 1^{er} étage

<https://crj.univ-grenoble-alpes.fr>

À propos de la décision
« Loi relative au renforcement de la sûreté dans les transports »
(CC, 24 avril 2025, n° 2025-878 DC)

Atelier organisé dans le cadre du projet ANR SURPEX
(ANR-22-CE53-0006)

13h30 - Accueil et présentation du projet SURPEX

14h - Ouverture de l'atelier

Sous la présidence de Stéphanie Archat, postdoctorante sur le projet SURPEX

Présentation de la décision

Léna Vachon, étudiante en M2 Gouvernance territoriale, Université Grenoble Alpes

14h20 - Contextualisation

Florent Castagnino, maître de conférences en sociologie, IMT-Atlantique

14h40 - Focus thématique 1 (« indélégabilité »)

Léo Vanier, professeur de droit public, Université Grenoble Alpes, CRJ

15h - Focus thématique 2 (« contrainte »)

Almodis Peyre, docteure qualifiée en droit public, Université Jean Moulin – Lyon 3, enseignante-chercheure contractuelle, CRJ

15h20 - Focus thématique 3 (« technologie »)

Yannick Ahonzo, doctorant en droit public, Université Grenoble Alpes, CRJ

15h40 - Discussion

16h - Mise en perspective

Olivier Renaudie, professeur de droit public, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, ISJPS